

Les « Massacres de septembre » 1792

La Révolution française atteint son point de non-retour

par l'abbé Nicolas Portail

La première partie de cette étude a paru dans notre numéro 41. Après avoir étudié le contexte et les préparatifs des massacres, voici le récit de « la semaine sanglante ». Une troisième partie restera à publier, qui expliquera le caractère prémédité et proprement révolutionnaire de ces événements.

Le Sel de la terre.

*
* *

DEUXIÈME PARTIE

Dimanche 2 – vendredi 7 septembre : la semaine sanglante

IL EST 13 heures 30, le dimanche 2 septembre 1792, lorsque le ministre de la Justice harangue les représentants de la nation : « Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, toujours de l'audace, encore de l'audace, et la France est sauvée ! »

Depuis hier au soir, une fausse nouvelle a mis la ville en émoi : Verdun a capitulé, livrée par les traîtres ! Les députés ont accusé le coup, mais Danton vient de les persuader de rester à Paris. Ils viennent eux aussi de capituler devant le Conseil général de la Commune qui refuse de se plier à la dissolution ordonnée trois jours auparavant. Il est reconduit dans ses pouvoirs. Accaparée par la Défense nationale, l'Assemblée lui abandonne de fait toute la direction des affaires intérieures.

Dans les rues, les bureaux d'enrôlement des volontaires travaillent « dans une agitation froide et ordonnée » : gravité de ceux qui seront demain aux frontières devant l'armée ennemie. Entre juillet et octobre, Paris fournit

40 000 volontaires.

Au sein des prisons, le calme habituel est de rigueur. Par les visites reçues dans la matinée, les détenus sont au courant du sourd grondement de l'opinion contre les traîtres. La majeure partie d'entre eux attend un violent dénouement à leur incarcération. Aux Carmes, les prêtres se confessent mutuellement...

Le temps est splendide. La température est tombée de 23 à 18 degrés et elle s'y maintient les jours suivants. L'atmosphère est bien lourde cependant, mais c'est pour une autre raison ¹.

*

De fait, l'orage éclate brusquement et atteint son paroxysme à la fin de l'après-midi du dimanche. Pendant ces heures, les exécutions se poursuivent à une folle cadence : l'essentiel des prisons est bientôt purgé. Puis c'est le lent reflux et la mécanique, entraînée par la seule inertie, finit par s'arrêter d'elle-même le 6 ou le 7 au matin. Tous les lieux de détention de la capitale auront alors été épurés, les traîtres châtiés, les patriotes sont désormais en sécurité.

La multiplicité des lieux, l'étalement des opérations sur plusieurs jours, le chassé-croisé des commissaires officiels, les mouvements de l'opinion publique font des « Massacres de septembre » un écheveau d'événements embrouillés et imbriqués les uns dans les autres. En donner une synthèse n'est guère aisé ; toute division paraît bien arbitraire. Malgré tout, les deux premiers jours forment un bloc dont la chronologie peut être établie assez précisément. Dans ces quarante-huit heures, la conduite des différents acteurs du drame mérite d'être analysée avec attention. Enfin, l'essoufflement des massacres à partir du 4 septembre et le règlement des questions annexes achèvent ce survol. En ces trois parties, ont voulu être exposés du mieux possible les critères qui ont présidé à l'épuration de la semaine sanglante. S'esquisse alors une ébauche de compréhension du phénomène.

Le paroxysme : les 2 et 3 septembre 1792

Les deux prisons de l'Abbaye et des Carmes ont été violemment secouées dans l'après-midi du dimanche. Rapidement mises au courant, les autorités légales et révolutionnaires ont pris un train de mesures pour canaliser le mouvement qui, malgré cela, s'est étendu aux autres lieux d'incarcération dans la soirée. Toute la nuit, puis toute la journée du lendemain, des tribunaux jugent et condamnent sans qu'il soit apparemment possible de mettre fin à cette « justice populaire ».

*

¹ — H. TAINE, p. 722 et F. BLUCHE, p. 44-45.

• *14 heures : les jardins de l'Abbaye*

La vaste Abbaye a été transformée en deux prisons distinctes : une pour les ecclésiastiques, nobles et autres appréhendés par les rafles, est ouverte sur le cloître ; une autre pour les Suisses et militaires vaincus le 10 août donne rue Sainte-Marguerite.

Vers les 14 heures, vingt-quatre détenus de fraîche date ont été transférés de la mairie au monastère. Dans la rue de Buci, près d'une estrade d'enrôlement, un attroupement a ralenti le convoi. Les gardes et les passants ont molesté les prisonniers : il y a trois blessés au moins. Le parcours s'achève sans autre heurt dans la cour du parvis de l'église Saint-Germain. De là, les voitures passent dans les jardins : « Les égorgeurs nous y attendaient. La cour était pleine d'une foule immense. » Ce témoignage de l'abbé Sicard laisse entendre qu'il y a eu préméditation : le convoi était attendu ¹.

Trois détenus sont abattus alors qu'ils tentent de s'enfuir. Le reste est traîné dans le bâtiment des hôtes où siègent six commissaires de la section des Quatre-Nations. La garde exige le jugement immédiat des « scélérats, ennemis de la patrie ». Les commissaires sont forcés d'interroger les prêtres qui sont ensuite poussés sur le seuil pour être exécutés. Le citoyen Godin, boucher du quartier, assure la besogne avec un outil de charpentier. L'opération a duré entre une demi-heure et une heure. Dix-neuf personnes et le patriote Henry – massacreur tué par erreur – ont trépassé. Déguisés en « sectionnaires », quatre détenus ont pu échapper au massacre ainsi que l'abbé Sicard, directeur de l'institution des sourds-muets, sauvé *in extremis* par la bravoure de l'horloger Monnot.

Un certain Stanislas-Marie Maillard, agent d'affaires de profession, lance alors : « Il n'y a plus rien à faire ici, allons aux Carmes », et avec sa troupe il s'engouffre dans la rue du Four-Saint-Germain en criant : « Vive la nation ! Mort aux réfractaires ! »

• *15 heures : dans les sections*

Les sections parisiennes sont follement agitées cet après-midi. Les motions se succèdent pour conjurer le péril ennemi. Elles vont toutes proposer les mêmes solutions. La section Poissonnière arrête « qu'il n'y a pas d'autre moyen à prendre [...] que de faire sur-le-champ une justice prompte de tous les malfaiteurs et conspirateurs détenus dans les prisons » et les sections de Mauconseil et du Louvre s'y rallient. De son côté, la section des Amis veut « que l'on s'assurera des prisons dites du Châtelet, de la Conciergerie et de la Force ». Aux Quinze-Vingt, les « sectionnaires » réclament « la mort des conspirateurs avant le départ des citoyens pour l'armée ». Enfin au Luxembourg : « Sur la motion d'un membre de

¹ — F. BLUCHE se refuse de trancher, mais les éléments donnés induisent en ce sens, p. 48 et Dom LECLERCQ, p. 70.

purger les prisons en faisant couler le sang de tous les détenus avant de partir de Paris, les voix prises, elle a été adoptée ; trois commissaires ont été nommés [...] pour aller à la ville communiquer ce vœu, afin de pouvoir agir d'une manière uniforme. »

Louis Prière, marchand de vin, avait effectivement harangué ses confrères du haut de la chaire de l'église Saint-Sulpice où se tenait l'assemblée générale. Les fédérés marseillais y avaient été invités, des volontaires s'enrôlaient dans la chapelle du Saint-Sacrement, la Garde nationale stationnait dans la rue Palatine. Il annonça son intention de ne pas courir à l'ennemi tant que les prisons ne seraient pas débarrassées de leurs pensionnaires, surtout celles des Carmes. Devant l'émoi suscité dans l'assistance, le président Joachim Ceyrat l'appuya : « Tous ceux qui sont détenus aux Carmes sont coupables et il est temps que le peuple en fasse justice. » La motion fut votée et à ceux qui demandèrent ce que signifiait cette « manière uniforme » d'agir, il fut répondu : « Par la mort ! »

A ce moment, les fédérés présents s'élancèrent comme des furieux vers le couvent. La section fut avertie bientôt qu'un attroupement avait pénétré dans la prison. L'électricité amoncelée à Saint-Sulpice allait se décharger aux Carmes ¹.

*

• *16 heures : le couvent des Carmes*

Ce matin, le juge de paix Ceyrat avait fait, sans raison apparente, l'appel des prisonniers. Une garde hétéroclite, composée de sans-culottes sans uniforme et armés de piques ayant un garde national à leur tête, est venue prendre ses quartiers au début de l'après-midi. Enfin la promenade, contre tout usage, a été différée jusqu'à 16 heures et rendue obligatoire pour tous, vieillards et malades compris. A ces quelques signes, les prêtres détenus ont pu suspecter un mauvais coup. Dans le jardin carré, divisé en quatre compartiments par deux allées en croix, ils se sont dispersés pour prendre l'air lorsqu'arrivent les fédérés. Ils envahissent le couvent et se postent dans les pièces prenant jour sur le jardin ; les baïonnettes et les sabres passent à travers les barreaux des fenêtres et les cris les plus sanguinaires retentissent contre les détenus qui se replient dans le fond du parc, sous les charmilles et dans l'oratoire de Notre-Dame. Malgré tout, certains commencent la récitation des vêpres.

A ce moment les cris de la bande de Maillard se font entendre du côté de la rue Cassette. Les fédérés quittent brusquement leurs postes, se ruent sur la porte du jardin qu'ils enfoncent et se répandent dans le jardin. Deux groupes commencent une terrible chasse à l'homme ².

Près du bassin central, le père Gérault continuait en paix de réciter son

¹ — Description détaillée de la scène dans Dom LECLERCQ, p. 66-68 et F. BLUCHE, p. 51-52.

² — Le récit de l'abbé Barruel a été reproduit par Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 145-152, avec celui de l'abbé Berthelot de Barbot, p. 152-158. Dom Leclercq donne ces témoignages ainsi que ceux des abbés Bardet, Saurin, Letellier et Lapize de la Pannonie, p. 71-111.

bréviaire. Un coup de sabre le renverse et, alors qu'il prie encore, les coups de pique mettent fin à sa vie. Il est la première victime de la tuerie des Carmes. L'abbé Salin s'avance pour raisonner les soldats : il est fusillé à bout portant. Un groupe de fédérés s'approche de l'oratoire et hurlent : « Où est l'Archevêque d'Arles ? » Il se présente : « Oui, messieurs, c'est moi qui le suis. — Ah ! scélérat ! c'est donc toi qui as fait verser le sang de tant de patriotes de la ville d'Arles ! — Messieurs, je ne sache pas avoir fait jamais mal à personne. — Eh bien ! je vais t'en faire, moi ! » répond un des Marseillais qui le frappe à la tête avec son sabre. Le prélat s'effondre bientôt sous une grêle de coups. C'est au tour des prêtres réfugiés dans l'oratoire pour une dernière prière. Les fédérés, sans pénétrer dans l'édifice, les mettent en joue les uns après les autres. Le pavé ruisselle de sang. « Je puis attester, écrit monsieur de la Pannonie, que je n'entendis pas la moindre plainte d'aucun de ceux que je vis massacrer... »

Dans tout le jardin, la mêlée est indescrivable. Sans faire aucune distinction, les fédérés abattent à coup de sabres, de piques, de fusils ou de pistolets. Le massacre aurait été général sans l'intervention d'un commissaire de la section du Luxembourg, Jean-Denis Viollette, et du chef de la garde. De son côté, Stanislas Maillard raisonne ses comparses : « Arrêtez ! Arrêtez ! c'est trop tôt, ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre ! »

Les ecclésiastiques profitent de cette diversion pour venir se réfugier dans le chœur de l'église. Il ne reste plus dans le parc que les cadavres et les sans-culottes qui achèvent les mourants. La boucherie est terminée, les procès vont pouvoir commencer.

• *Le tribunal des Carmes*

Les récits divergent légèrement sur la suite des événements. Il est certain que les fédérés, unis aux émeutiers venant de l'Abbaye, ont pénétré dans la nef et qu'ils menacent de mort les prêtres réfugiés derrière la grille du chœur. L'abbé Bardet souligne qu'un commissaire, Viollette selon toute apparence, a réussi à les calmer, mais deux ecclésiastiques s'étant spontanément présentés pour aller à la mort, la rage meurtrière explosa à nouveau et le commissaire fut impuissant à la contenir. Les détenus, deux par deux, furent conduits à l'abattoir. Au contraire, indique l'abbé de la Pannonie, c'est Viollette lui-même qui aurait installé une table au rez-de-chaussée, dans un corridor conduisant à un perron du jardin. Il fait office de juge, s'assure des identités grâce à la liste des détenus, pose peut-être la question du serment à la Constitution – ou du nouveau serment civique ? – et prononce la sentence : acquittement ou condamnation à mort. A moins que cette parodie de jugement, qui se répétera dans toutes les prisons parisiennes, soit l'œuvre de Maillard, Viollette s'efforçant de sauver ce qu'il peut comme il le déclarera plus tard...

Quoi qu'il en soit, c'est dans un calme impressionnant que les prisonniers passent devant leurs juges et prennent le couloir qui mène dehors. Les bour-

reaux, postés en haut ou en bas de l'escalier extérieur, immolent leurs victimes sur le perron ou les précipitent sur les piques en contrebas au milieu des vociférations. La foule assiste de loin, contenue par les gardiens. En moins de deux heures, la prison est entièrement vidée de ses détenus. Chaque procès a duré quarante-cinq secondes en moyenne. A 18 heures, tout est fini : sur 180 détenus, 115 ont été exécutés avec ou sans jugement. Le seul laïc parmi eux, Charles-Régis de Valfons, un ancien officier, a demandé comme grâce de mourir avec les confesseurs de la foi.

Les prêtres élargis sont conduits à Saint-Sulpice par Jean-Denis Viollette aux cris de « Vive la nation ! Vivent les sans-culottes ! Voici d'honnêtes gens que nous vous amenons. Tous les autres sont morts, les scélérats ¹ ! » Quelques-uns ont pu fuir en sautant par-dessus les murs, déguisés sous quelque défroque, protégés par de secrètes complicités ou en se dissimulant dans les combles.

Les portes du couvent s'ouvrent toutes grandes pour que la population puisse admirer de près l'œuvre accomplie. Les cadavres sont insultés et malmenés. Une partie des septembriseurs reste sur les lieux pour boire avec la garde. Il est neuf heures du soir, ils entendent du bruit dans une chapelle latérale de la nef. L'abbé Dubray, caché entre deux matelas, y est découvert. Traîné dans le sanctuaire, au pied du maître-autel un coup de sabre lui fend le crâne. C'est la dernière victime des Carmes.

*

• *18 heures : les pouvoirs publics à l'Abbaye*

La foule ne s'est pas dispersée devant la prison abbatiale et la tension monte dans la rue Sainte-Marguerite. La Commune a déjà réagi à la nouvelle du premier massacre. Manuel a fait expédier dans toutes les prisons des commissions avec ordre de protéger les prisonniers détenus pour causes civiles, pour dette ou pour pension alimentaire impayée et les militaires pour affaires disciplinaires. Le Conseil général, en outre, a fait appel aux sections pour l'aider dans ce tri : appel au « peuple » pour raisonner le « peuple ». Il s'agit bien de laisser faire les massacres. A la rigueur, les canaliserait-on pour éviter les débordements inutiles. Les condamnés politiques sont abandonnés, quoi qu'il advienne : il y a d'autres questions plus urgentes à régler, la « patrie est en danger ».

A 19 heures, les commissaires de la Commune qui sont passés par l'Abbaye arrivent à la Législative. Ils font part à l'Assemblée que le « peuple » lui demande de délibérer immédiatement sur le sort des détenus. C'est un piège. La Commune tente de se débarrasser de l'affaire en compromettant des députés déjà en partie impopulaires pour cause de modération. Sans rien décider, ceux-ci les renvoient à la prison accompagnés de six des leurs pour faire entendre raison au « peuple ». Peine perdue, les représentants de la Nation sont malmenés par les patriotes qui

¹ — Voir F. BLUCHE, p. 50-51.

refusent de les entendre, les empêchent de pénétrer dans les bâtiments et vont jusqu'aux menaces. Ils battent en retraite au Manège qui les reçoit dans un « silence morne ». Ils rapportent n'avoir rien vu...

• *Les tribunaux de l'Abbaye*

Et pourtant, Stanislas Maillard est revenu. Il a trouvé dans la prison des Suisses des hommes déterminés à expédier tout détenu sans distinction. Il va y mettre les formes : une « commission populaire » de douze membres est improvisée dans le greffe de la prison. Mais sa compétence se révèle inutile pour les conspirateurs du 10 août ; ne sont-ils pas tous coupables par le fait même ? ! Maillard fait ouvrir la prison où trente Suisses sont entassés et leur annonce qu'ils sont transférés à la Force. Ils sortent un par un et sont massacrés. Même opération avec les vingt-cinq gentilshommes de la pièce contiguë. Les corps sont évacués dans la rue Sainte-Marguerite : les députés n'ont pas pu ne pas les voir ¹.

La commission s'organise plus posément sous la présidence de Maillard. Le registre d'écrou est apporté pour connaître les motifs d'incarcération. Après la vérification d'identité et un bref interrogatoire, la sentence est prononcée : « A la Force » pour la mort, « Vive la nation » pour l'acquittement. Deux cents prisonniers environ doivent comparaître devant les juges ; aussi pour subvenir à l'immensité de la tâche, un deuxième tribunal se crée vers minuit. Pendant deux nuits et un jour, jusqu'au matin du 4 septembre, ils vont siéger sans interruption, les « commissaires du peuple » se restaurant à tour de rôle. Bientôt le registre est couvert de sang, de graisse et de vin. Les jugements ne s'interrompent que pour l'audition des motions de « sectionnaires » et des nouvelles des autres prisons...

*

• *L'extension du mouvement dans la nuit*

Les uns après les autres, les lieux de détention sont envahis par les septembriseurs.

A la Conciergerie, le traiteur vient desservir le dîner plus tôt que prévu. Les amis du comte de Lamoignon comprennent le danger et s'en vont précipitamment alors que la cour du palais se remplit : un tribunal de cinq ou six « juges du peuple souverain » siège en plein air devant la foule. Le registre d'écrou est exhibé et les détenus comparaissent un par un. La sentence revêt la même forme : « Transféré à la Force » ou « Vive la Nation ». Il est 21 heures lorsque la besogne commence : elle dure toute la nuit jusqu'à six heures le 3 septembre au matin. Il y a 500 prisonniers à examiner et la commission doit travailler en accéléré : une minute et demie en moyenne par personne pour 250 à 350 exécutions.

Vers 23 heures, le Châtelet est investi par les septembriseurs dont une par-

1 — Description dans Y. GOBRY, *Les Martyrs*, p. 157-160 et F. BLUCHE sur les tribunaux, p. 60-65.

tie vient de l'Abbaye. Ils travaillent jusqu'à quatre heures du matin pour juger les 269 détenus et en exécuter entre 215 et 223.

Enfin, c'est à minuit que les juges s'installent à la Grande Force. Il y a 408 détenus, mais, cette fois-ci, le peuple va prendre son temps, quatre jours exactement dans la plus complète impunité.

• *La nuit dans Paris*

En dehors de ces foyers agités, la ville est au plus calme. La patrouille de la Garde nationale n'a absolument rien à signaler. Il en est de même à l'Assemblée législative et à la Commune : les massacres n'ont soulevé aucune émotion. Au contraire, le Conseil général a chaudement applaudi à l'annonce de la fin des opérations aux Carmes. Puis il a autorisé Santerre, commandant des Gardes nationaux, à « envoyer de nombreux détachements autour du Temple et des prisons » ; ordre évasif qui ne signifie qu'une chose : la famille royale aura droit à son procès exemplaire. D'ailleurs, curieusement, les septembriseurs semblent ne pas s'y intéresser.

A deux heures trente, Tallien, Truchon et Guiraut, après un tour des prisons, viennent rendre compte aux députés de permanence de ce qu'ils ont vu. Leur rapport est tendancieux : les commissaires de la Commune désinforment manifestement l'Assemblée. En premier lieu, ils donnent une explication idéologique des faits : ils n'ont pu arrêter en quelque sorte la juste vengeance du peuple... Celui-ci, en exerçant sa vindicte, rendait « aussi la justice », et d'insister sur les formes judiciaires des tribunaux. En deuxième point, ils déforment les faits : la Garde nationale ne peut agir car le service des barrières pompe toutes ses forces ; la Commune a tout tenté pour faire retentir la voix de l'humanité, en vain. En conclusion, le mensonge pur et simple est énoncé : « La plupart des prisons sont maintenant vides », alors qu'à la Force, au Châtelet, à la Conciergerie et à l'Abbaye, c'est le paroxysme ! Et, pour terminer, Truchon ajoute que les prisonniers de Bicêtre se sont révoltés et que les « sectionnaires » sont partis pour y mettre de l'ordre : le complot des prisons était bien réel ¹.

L'Assemblée, sur la foi de ce compte rendu truqué, ne décide rien. L'opération est terminée avec 400 morts – c'est le chiffre avancé par les commissaires – alors que le pire était à craindre : « Jetons un voile... »

*

• *Le 3 septembre au petit jour à Saint-Firmin*

Toutes les prisons ne sont pas vides. Certaines n'ont même pas encore été visitées. Le séminaire Saint-Firmin des Lazaristes contient une centaine d'ecclésiastiques. Dès la veille au soir, ils ont été prévenus des événements et lorsque la

¹ — Dans F. BLUCHE, p. 65-69.

foule envahit la maison à cinq heures, ils sont prêts. Séance tenante, les bâtiments sont vidés de leurs pensionnaires. Mais la population amassée dans la rue, grande émotive, se refuse à voir leur exécution : les septembriseurs sont forcés de faire rentrer tout le monde dans le séminaire où se déroulent jugements et exécutions : certains sont défenestrés et achevés, sur le pavé de la rue, par des femmes qui attendent avec des gourdins.

Monsieur Gros, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, voit un de ses paroissiens : « Mon ami, lui dit-il, je vous connais ; — Et moi aussi, répond l'assassin, je vous connais ; et je sais les services que vous m'avez rendus. Mais ce n'est pas ma faute ; la nation veut que vous périssez ; et je suis payé pour vous tuer. » Il fut défenestré, sa tête portée en triomphe et son corps traîné dans la boue.

Le séminaire est vidé en deux heures : il y a 75 victimes, 80 % des prisonniers, mais ce n'est pas encore le plus fort pourcentage de toutes les prisons.

• *La tour des Bernardins à 9 heures*

Des condamnés de droit commun attendaient leur départ pour les bagnes de Toulon, Rochefort ou Brest. Ils étaient 75 ou 76, enfermés à la tour Saint-Bernard. Au milieu de la matinée, le mouvement des massacres s'étend sur eux. Il n'y a d'indulgence que pour deux ou trois. Le reste est expédié avec quelques difficultés puisque l'affaire traîne jusqu'à une heure de l'après-midi : 96 ou 97 % de victimes ; après ce sommet, une lente décrue commence.

*

En vingt-quatre heures, un millier de prisonniers parisiens ont été exécutés par des opérations simultanées sur plusieurs points de la capitale. La technique employée a été partout identique : la constitution d'un « tribunal du peuple souverain », jugeant sans appel après un interrogatoire succinct, et l'exécution immédiate à l'arme blanche. Dans certains cas – aux jardins des Carmes, à la prison rue Sainte-Marguerite –, ces formes judiciaires n'ont même pas été appliquées : l'identité des prisonniers les désignait à la vengeance populaire sans autre forme de procès. Ce sont des exceptions ou des débordements dans le processus des massacres qui sont loin d'être aveugles et improvisés.

Les autorités publiques, en accord avec les patriotes des tribunaux des prisons, sont intervenues pour garantir la sécurité des petits délinquants et des représentants du peuple – députés ou « sectionnaires » – mais elles ont délibérément abandonné les prisonniers politiques et les criminels de droit commun, imprimant aux « Massacres de septembre » une double direction. Cet attentisme calculé achève de jeter la suspicion sur la spontanéité et sur le caractère essentiellement populaire de la terrible épuration.

En descendant au niveau des hommes pour cerner de plus près leurs idées, connaître leurs passions ou mesurer leurs réactions, la nature du phénomène va apparaître plus clairement encore et se dévoiler dans son horrible stature.

« Mon agonie de trente-huit heures »
(Journiac de Saint-Méard)

En visitant les prisons alors que l'opération suit son cours, trois types de personnages apparaissent, en premier lieu, les *septembriseurs*, le moteur de l'action. Ils sont confrontés à leurs *victimes*, les prisonniers, qui ont plutôt un rôle passif. Enfin, la *foule* des passants et des badauds forme le chœur de cette tragédie.

Ces trois éléments sont indispensables. Ils ne sont pas les seuls : en coulisse, d'autres acteurs, moins présents ou même totalement absents des lieux où se joua le drame, ont autant sinon plus d'importance. Mais l'étude de la partie émergée de ce phénomène révolutionnaire – ici, l'acte matériel, le don de la mort, ses circonstances et ses acteurs – est le point de départ obligatoire d'une juste compréhension de ce mouvement collectif. En effet, les motivations des juges et des bourreaux sont comme l'incarnation pratique des idées qui les soutiennent. De même, les attitudes des prisonniers révèlent *a contrario* les constantes essentielles de leur âme. En conclusion, les diverses réactions de la foule donnent l'atmosphère générale de ces journées et permettent de déceler si les « Massacres de septembre » 1792 font œuvre essentielle pour la Révolution française ou n'en sont qu'un champignon spontané et parasite.

*

PEUPLE ÉCLAIRÉ OU CRIMINEL ?

• *Qui sont ces septembriseurs ?*

Il n'y a pas eu plus de 300 septembriseurs selon les estimations les plus larges. Probablement ils furent beaucoup moins. Leurs actions accomplies, ils se sont fondus dans le commun de la population, retournant à leur vie quotidienne. Les soubresauts de la Révolution puis de l'Empire ont bien souvent effacé leurs traces. Ils se regroupent en deux catégories distinctes.

Les fédérés, volontaires de la province – Midi et Bretagne surtout – ont joué le rôle de détonateur dans les jardins de l'Abbaye comme dans ceux des Carmes. Puis ils se sont mêlés aux émeutiers parisiens, les sans-culottes de la capitale, tirés des couches sociales basses et moyennes. Généralement habitués aux travaux de force, ils ont la carrure nécessaire pour les coups fourrés où la violence risque d'éclater. Volontaires et émeutiers ont déjà agi de concert le 10 août à la prise des Tuileries : leur collaboration est dans la droite ligne révolutionnaire.

• *Les fédérés, soldats et patriotes*

Il y a 84 000 volontaires armés en juin 1792. Un tiers est incapable de combattre aux frontières. En effet, les communes forcées d'en fournir un certain quota, les riches qui en ont payé pour remplacer leurs fils, le salaire des quinze sous journaliers attirant mendiants et loqueteux à la rue, se sont conjugués pour recruter les plus mauvais éléments : « Dans les villes, les mauvais sujets au coin des rues, les gens sans aveu et, dans les campagnes, tous les malheureux, tous les vagabonds » écrit le général de Biron. « Infirmes, imbéciles, borgnes, boiteux... les uns trop âgés, les autres trop jeunes et trop faibles pour soutenir les fatigues de la guerre, d'autres si petits que leurs fusils leur passent la tête d'un pied », ils ne peuvent même pas être enrégimentés par la discipline car les officiers sont issus de leurs rangs par élection.

A cette déplorable disposition de départ, il faut ajouter le lot commun de toute armée en marche vers le combat. Ceux qui vont donner leur vie s'arrogent tous les droits, jusqu'au meurtre : défoulement des bas instincts et aussi soulagement de l'angoisse sourde qui peut les étreindre ; il faut cependant modérer cette explication dans le cas des fédérés cantonnés à Paris : le patriotisme politique a pris chez eux le pas sur « les mouvements d'un faux patriotisme » militaire.

« Triple n... de Dieu, je ne suis pas venu de 180 lieues pour ne pas f... 180 têtes au bout de ma pique ! » Installés aux Cordeliers, hôtes appréciés des clubs et des sections, les fédérés vont animer la vie politique de la capitale pendant deux mois, dans une direction nettement jacobine, c'est-à-dire en adeptes de la souveraineté directe du peuple sur lui-même. Ils constituent ainsi les premiers soldats politiques de la Révolution et, par l'idéologie, ils peuvent s'unir au monde des sans-culottes dont ils partagent l'idéologie révolutionnaire alors que, paradoxalement, tout les en sépare ¹.

• *Le petit peuple de Paris*

Les septembriseurs d'origine parisienne sont effectivement d'honnêtes citoyens au passé irréprochable : artisans, petits commerçants, petits patrons, des militaires et des gendarmes, quelques saisonniers, voilà le milieu professionnel et social. Il n'y a absolument rien à en dire, mais il faut préciser que beaucoup d'entre eux sont des gardes nationaux, c'est-à-dire des hommes prêts à défendre la nation lorsque la nécessité s'en fera sentir, lorsqu'il faut rétablir l'ordre révolutionnaire. Ils sont d'ailleurs des hommes mûrs – ceux dont l'identité est connue ont 36 ans en moyenne en septembre 1792 – qui travaillent de façon réfléchie, avec probité et honnêteté.

Indéniablement il y a là des révolutionnaires convaincus, sans états d'âme, sans problème et sans relief, non pas des anarchistes ou des voyous, mais des hommes insérés dans une société pour laquelle ils sont prêts à se dévouer...

¹ — Analyse dans H. TAINÉ, p. 726-727 et 745-748, et F. BLUCHE, p. 233-234.

jusqu'à poser les actes les plus terrifiants ou les plus généreux.

*

• *Les actes patriotiques...*

De par l'organisation des massacres, il y a eu plusieurs degrés de participation aux exécutions sommaires perpétrées dans les prisons par les septembriseurs, essentiellement deux catégories : bourreaux et juges – qu'il est parfois difficile de distinguer les uns des autres. En effet, le tribunal s'est parfois mué en lieu d'exécution comme pour le curé de Saint-Jean-en-Grève à l'Abbaye :

« As-tu prêté le serment ? » lui dit le président. Le curé répondit dans le calme de la bonne conscience : « Non, je ne l'ai pas prêté. » Au même instant un coup de sabre, dirigé contre sa tête, mais qui fort heureusement dévia, fit sauter sa perruque et laissa voir une tête chauve que les années avaient jusque-là respectée et que le fer des assassins allait abattre. Les coups redoublèrent, et sur la tête et sur le corps qui fut bientôt étendu à terre. Ils le saisirent par les pieds, le traînèrent dehors et quelques instants après ils revinrent en criant : « Vive la nation ! »

Inversement les bourreaux se sont arrogé le droit de « juger » sans aucun contrôle comme il a été vu pour les Suisses de l'Abbaye.

Ajoutant à l'horreur de ces massacres, le mode d'exécution à l'arme blanche est universellement adopté. La mort de Mgr du Lau donne quelque idée de la boucherie qu'il occasionne.

Un de ces brigands... décharge un coup de sabre sur la tête de monsieur l'Archevêque d'Arles. Le prélat, immobile et tourné vers l'assassin, reçoit le premier coup sur le front ; en attend un second, sans prononcer une parole. Un nouveau brigand décharge encore sur lui son cimeterre et lui fend presque tout le visage. Le prélat, toujours muet et debout, porte simplement ses deux mains sur sa blessure. Il était encore debout, sans avoir fait un pas ni en avant ni en arrière ; frappé d'un troisième coup sur la tête, il tombe en appuyant un bras sur la terre comme pour empêcher la violence de la chute. Alors un des brigands armé d'une pique, l'enfonce dans le sein du prélat, avec tant de violence que le fer n'en peut être arraché. Le brigand pose le pied sur le cadavre de monsieur du Lau, prend sa montre et l'élève en la faisant voir aux autres assassins, comme le prix de son triomphe ¹.

Il faut reconnaître aux exécutants et une certaine dose de lâcheté et l'absence complète de sensibilité, pour un peuple « naturellement bon » !

• *...et des procédés immondes*

Dans de telles conditions il n'est pas étonnant que des actes odieux aient pu être perpétrés sur les victimes, avant ou après leur décès. Les frontières de la

¹ — Témoignage de l'abbé Salamon dans Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 128 et de l'abbé BARRUEL, p. 147.

cruauté, mentale ou physique, ont été repoussées le plus loin possible. Une rapide énumération le prouve.

A l'Abbaye, un officier suisse blessé, porté sur le lieu des exécutions, a la gorge sciée en chemin. Le vinaigrier Damiens, venant d'égorger l'adjudant-chef Delaleu, lui arrache le cœur et le mange. Mademoiselle de Sombreuil est obligée de boire un verre de sang humain pour sauver son père. Certains prisonniers ont eu le visage brûlé par des torches. A la Force, le cadavre de Madame de Lamballe a été outragé et Monsieur de Rulhière a été battu à coups de plat de sabre jusqu'à ce que mort s'ensuive. Les massacreurs de cette prison ont consommé des petits pains imbibés de sang. A la Conciergerie, Marie Gredeler est affreusement torturée. A Bicêtre, des enfants ont été exécutés ; à la Salpêtrière, des jeunes filles en correction sont battues... Et nombre d'autres faits peuvent être signalés dont le plus courant est la décapitation des cadavres et leur profanation après en avoir ôté les habits ¹...

Comment comprendre de tels actes chez des êtres humains sains de corps et d'esprit, normalement équilibrés, jouissant d'une vie honnête ? Hippolyte Taine, dans une page célèbre, donne une explication psychologique séduisante. Elle montre l'homme du peuple subitement écrasé par le poids de la souveraineté qui lui est échue et qui le transforme en un dieu vengeur. Mais son âme purifiée « par une civilisation ancienne » se révolte contre les actes qu'il commet envers les ennemis de la nation. Il tente alors d'étouffer ces remords en « se gorgeant d'horreur » comme Macbeth, en « accumulant les meurtres ». Les meurtres à l'arme blanche sur des personnes désarmées produisent deux sensations que bouleversent la toute-puissance exercée sans contrôle et la mort sanglante, toujours unique et exceptionnelle, émotions des jeux du cirque. « A l'ivresse morale ajoutez l'ivresse physique, le vin à profusion, les rasades à chaque pause, l'orgie sur les cadavres et, tout de suite, de la créature dénaturée, vous verrez sortir le démon de Dante ; à la fois bestial et raffiné, non seulement destructeur mais encore bourreau, inventeur et calculateur des souffrances, tout glorieux et joyeux du mal qu'il fait ². »

Plus succinct, Frédéric Bluche y voit « l'expression brutale de forces qui sommeillent aux tréfonds de l'inconscient et que libère l'appartenance au groupe en délire ».

Mais il suffit de dire que, depuis l'origine de l'humanité, l'homme porte une blessure qui l'incline à son propre contentement égoïste, sans plus de considération pour la foi et la loi. Placé dans certaines occasions dangereuses, lorsque toutes les barrières de l'ordre religieux, politique, social ou personnel ont été abattues, n'importe quel être humain est capable du pire, surtout lorsque la rai-

¹ — Tiré de F. BLUCHE, p. 230-231.

² — Châlier à Lyon compare le sans-culotte à un dieu « qu'il remplace sur la terre » ; « Nous serons un peuple de dieux » fut prononcé à la tribune des Jacobins, H. TAINE, p. 602 et 730 et F. BLUCHE, p. 233.

son déboussolée donne de bons prétextes.

*

• *Les mots d'ordre*

De tels débordements ne sont que les conséquences des principes posés pour diriger les massacres.

Billaud-Varenne, membre du comité de surveillance de la Commune, s'est adressé aux égorgeurs de l'Abbaye en leur assurant qu'ils auraient des pouvoirs illimités. « Oubliez-vous que vous êtes souverains, puisque la souveraineté du peuple vous est confiée et que vous l'exercez en ce moment ? » Cela signifie qu'il n'y aura pas de représailles de la part des pouvoirs constitués et que les septembriseurs sont libres d'agir à leur goût, le goût de la nation.

« La vengeance du peuple nous est confiée... Voici un tas de scélérats qui attendent la juste punition de leurs crimes. Ces gens-là sont tous des calotins. Ce sont des ennemis jurés de la nation, qui n'ont pas voulu prêter le serment » proclame le président des juges de l'Abbaye. Un homme de la section de l'Unité renchérit : « Les prisonniers dont on demande la grâce – par une députation du comité des Jacobins – sont des scélérats de conspirateurs royalistes... Le temps de l'indulgence est passé... Les modérés nous font plus de mal que les aristocrates... Je propose que l'on décrète la cruauté ¹. » Et voici un sans-culotte devant la prison de l'Abbaye qui s'exclame : « Si les sacrés gueux de Prussiens et d'Autrichiens étaient à Paris, chercheraient-ils les coupables ? Ne frapperaient-ils pas à tort et à travers comme les Suisses du 10 août ?... Je n'entends pas que les scélérats qui sont dans cette prison, à qui d'autres scélérats viendront ouvrir les portes, aillent égorger ma femme et mes enfants... Soit par moi, soit par d'autres, la prison sera purgée de ces sacrés gueux-là. »

Ces paroles révèlent que les épurations de septembre sont les péripéties d'une guerre nouvelle contre un ennemi démesurément grand à qui toute grâce est refusée d'avance. En effet, pour les « calotins » s'opposer aux serments, c'est refuser la Constitution du clergé, c'est refuser donc la loi édictée par le peuple, c'est ultimement refuser la souveraineté du peuple dans le règne de la liberté et de l'égalité, les deux composantes nécessaires du bonheur de l'humanité. Les prêtres réfractaires sont donc les ennemis de l'humanité. Le patriotisme humanitaire ne peut transiger avec eux : ils doivent être anéantis. Un même raisonnement se vérifie pour les conspirateurs royalistes, attachés à défendre le pouvoir d'un tyran usurpant la souveraineté du peuple, ainsi que pour les condamnés de droit commun qui ont violé les sacro-saintes lois de l'humanité.

¹ — Tiré de H. TAINE, p. 729, et témoignage de Salomon dans Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 127-130.

• *Le peuple souverain*

Mais il faut aller plus loin. Ces hommes qui jugent et tuent sans aucun mandat officiel n'en ont pas besoin : ils sont les agents directs du peuple ; par eux, celui-ci reste « debout » aujourd'hui et toute sa puissance passe en leurs mains. « Dès lors, pas de lois, pas de principes à opposer à leurs arrêts : ce sont les arrêts du peuple même ; or, le peuple est la loi vivante, le juge de la justice. De là le sens très précis du mot *révolutionnaire* [...] : est dit *révolutionnaire* tout acte, tout arrêt qui émane directement du souverain. [...] Ces actes sont au-dessus de toute loi, de toute justice, de toute morale reçue ». Et Augustin Cochin signale les lois révolutionnaires violant les premières règles de la jurisprudence, les massacres révolutionnaires – dès lors légitimes –, les armées révolutionnaires accaparant les biens des particuliers, la police révolutionnaire qui paie la délation, la guerre révolutionnaire au-dessus du droit des gens ; « la justice révolutionnaire qui se passe de défense, de témoins, d'instruction, d'appel : à quoi bon tout cela ? le peuple juge – ou du moins surveille les juges – dès lors tout est bien ¹. »

Il ne faut pas chercher ailleurs la raison d'être des « débordements » soulignés auparavant. Les massacres des enfants, les tortures, les profanations des cadavres, les jugements expéditifs sont l'œuvre du peuple souverain, perpétrés selon ces principes rationnellement et logiquement établis. C'est dans la pensée que les barrières créées par la réalité ont été abattues en tout premier. Les septembreurs n'ont fait que conformer leurs actes à leurs idées. Robespierre peut dire en toute bonne foi pour commenter l'événement : « Heureusement, pas un seul innocent n'a péri. »

*

BRIGANDS OU MARTYRS ?

Confrontés à cette impulsion révolutionnaire extraordinaire, les prisonniers ont réagi de façons très diverses. Pris dans une situation dramatique, ces hommes, déjà choqués par une captivité éprouvante, ont pourtant su mourir en témoignant d'une haute grandeur d'âme. Sans être tous des martyrs, leur résignation, et même leur panache pour certains, ne peut qu'impressionner. Ils sont un puissant révélateur de la spiritualité de leur époque.

• *La torture par l'espérance*

Quel état d'esprit dominait dans les prisons le 2 septembre au matin ?

¹ — Il n'est pas temps d'expliquer comment est né, s'est développé et a prospéré « l'esprit du Jacobinisme », l'idéologie fondamentale de la Révolution, la Révolution elle-même. Il suffit de consulter les ouvrages excellents de son premier historien, Augustin COCHIN : *L'Esprit du Jacobinisme*, Paris, 1979, réédition partielle de *Les Sociétés de pensée et la démocratie moderne*, Paris, 1921 ; et *La Révolution et la libre-pensée*, Paris, 1924, qui constitue une synthèse historique de grande valeur.

Beaucoup parmi les détenus politiques ne se faisaient guère d'illusions. Ils connaissaient l'échauffement de la presse révolutionnaire ; les rafles du mois d'août menées avec violence, les ultimes nouvelles communiquées par les parents et les amis les éclairaient sur le dénouement de leur sort. Pourtant les espérances humaines sont solides. Il suffit parfois de peu pour leur redonner toute vigueur.

Le procureur de la Commune, Manuel, a visité les Carmes plusieurs fois. Il assura que les ecclésiastiques seraient mis en liberté très bientôt, car rien de compromettant n'avait été découvert dans leurs papiers. Le 31 août, il précisa que « le peuple de Paris se levait en masse et envoyait toute sa jeunesse pour combattre (les Prussiens), que l'on ne voulait point laisser d'ennemis derrière soi et que nous devions pour notre propre sûreté et pour obéir au décret de déportation, nous préparer à sortir de France ». Et tous les prisonniers se hâtèrent de recueillir de l'argent pour un voyage dont le terme et la durée était encore ignorés. De même l'abbé Luzeau de la Mulonnière écrit que toute inquiétude est à bannir et que leur affaire sera réglée le 2 ou 3 septembre par un élargissement.

A l'Abbaye, l'abbé Salamon raconte que ses codétenus dînaient de bon appétit lorsque le gardien fit irruption :

« Dépêchez-vous ; le peuple marche sur les prisons et il a déjà commencé à massacrer les prisonniers. » [...] On conçoit aisément dans quelle stupeur nous jeta cette épouvantable nouvelle. Chacun quitta précipitamment la table sans finir le dîner.

Malgré tout, le nonce gardait l'espoir que la nuit mettrait fin aux tueries et à leur anxiété. Le gardien revient leur faire part des événements qui avaient lieu dans les cours et que les prisonniers enfermés ne pouvaient percevoir. Puis il annonça que le couvent des Carmes était vide... « Nous étions tous comme des personnes à l'agonie et chez qui une longue et cruelle maladie a brisé tous les ressorts de la machine. » Mais, vers 22 heures, ce même gardien apporte du vin et dit :

« Monsieur Pétion, maire de Paris, va arriver avec un bataillon de gardes nationaux ; ils vont vous interroger en personne et ceux qui ne seront pas coupables ne seront pas mis à mort. » [...] A cette nouvelle tous mes compagnons reprirent courage. [...] Ce n'étaient plus ces hommes qui, un moment auparavant, remplis de componction, prosternés la face contre terre, demandaient à Dieu miséricorde. Triste image du pécheur mourant qui revient à la vie !

Non loin de là, dans une autre cellule, Journiac de Saint-Méard, journaliste royaliste bon vivant, est victime des mêmes sentiments lorsque deux guichetiers après avoir comptés les prisonniers, leur disent qu'ils répondront les uns pour les autres et que, si un seul ne s'échappe, tous seront massacrés « *sans être entendus* par M. le président. Ces derniers mots nous donnèrent une lueur d'espoir ; car nous ne savions pas encore si nous serions *entendus* avant d'être tués... » Et quelques heures après, alors que la foule demande la grâce pour ceux qui res-

tent : « Ces mots furent applaudis mais faiblement. Cependant une lueur d'espoir s'empara de nous ; quelques-uns même crurent leur délivrance si prochaine qu'ils avaient déjà mis leur paquet sous le bras ; mais bientôt de nouveaux cris de mort nous replongèrent dans nos angoisses ¹... »

De tels revirements de fortune auraient brisé les plus solides.

• *La révolte et la peur*

Comment blâmer ceux qui, placés dans de telles conditions, se révoltèrent contre la mort ? « Quelques laïques se plaignirent à haute voix de mourir si jeunes et laissaient échapper des imprécations contre nos assassins », continue l'abbé Salamon. Mais les prêtres eux-mêmes avaient accusé le coup dès le début : « Les uns s'écriaient : "Qu'allons-nous devenir ?" les autres : "Il nous faut donc mourir !"... » Beaucoup regardent par le trou de la serrure, d'autres tentent de voir par les fenêtres qui sont à quatorze pieds de hauteur. Une grande agitation règne dans la pièce où les détenus marchent au hasard, se heurtant contre les bancs et les chaises.

La peur est mauvaise conseillère. Un procureur du Parlement « tremblait de tous ses membres, comme s'il avait de la fièvre et peut-être l'avait-il en effet ». Arrêté pour avoir dissimulé chez lui le curé réfractaire de son village, l'abbé Salamon tente de le tranquilliser : « Vous n'aurez qu'à répondre que vous êtes père de famille, que vous avez cinq enfants, que vous n'êtes pas noble et que vous ignorez pourquoi vous êtes incarcéré. » Peine perdue ! A la première question l'homme perd la tête et s'accuse d'avoir caché un prêtre. Il est immédiatement assassiné devant les juges.

Il fallait, pour garder une chance de s'en sortir, conserver tout son sang-froid.

• *La fuite*

Malgré la soudaineté du mouvement, quelques détenus réussirent à échapper à leur sort en s'évadant de multiples manières. Aux Carmes, l'abbé Vialar escalade le mur du jardin. Monsieur de Montfleury fait de même et tombe dans un jardin privé puis se retrouvant dans la rue, il est reconnu, poursuivi et sauvé *in extremis* en sautant dans une voiture. L'abbé de Rest, après avoir atterri dans le jardin des Filles du Saint-Sacrement, manque d'être décapité par le jardinier qui attend les fuyards une faux à la main, mais que sa femme et ses enfants retiennent heureusement. D'autres moins chanceux, sont blessés à coups de fusil alors qu'ils tentent une opération similaire et retombent entre les mains des fédérés. A l'Abbaye, le comte de Monsabré tente de s'échapper par une cheminée. Elle a été fermée par une grille impossible à desceller. Bloqué, il est suffoqué par la fumée

¹ — Dans Dom LECLERCQ, p. 60-61, Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 120-127 et F. BLUCHE, p. 62-65.

du feu allumé par les septembriseurs, tombe dans l'âtre et y est égorgé...

Dans toutes les prisons il y eut des tentatives similaires animées par l'énergie du désespoir. Le mieux étant de quitter la souricière avant que le piège ne se referme, à Saint-Firmin, monsieur Boulanger, prévenu le 2 septembre au soir de l'imminente épuration du séminaire, croit à un piège et reste encore la nuit. Au petit jour, un garçon boucher, avec deux acolytes armés jusqu'aux dents, pénètre dans la maison et à nouveau presse l'ecclésiastique qui, conduit par le bras comme son bon ami, traverse la horde des gardes postés aux issues. Un quart d'heure de plus et il était trop tard.

D'autres personnes échappèrent à la mort en se dissimulant dans les bâtiments mêmes de la prison comme monsieur Le Turc et deux autres clercs cachés dans la charpente des latrines, aux Carmes. Les moyens les plus efficaces furent encore les complicités entretenues dans le personnel pénitentiaire ou obtenues auprès des massacreurs. Ainsi, les guichetiers des diverses prisons procurèrent la clé des champs à plus d'un. L'abbé Saurin, ex-jésuite de Marseille, s'attire la sympathie d'un fédéré du Midi qui le prend sous sa garde pour le faire sortir du couvent des Carmes et l'abandonner dans la rue Cassette. Monsieur Letellier, juste tonsuré, représentant qu'il n'est pas prêtre, est conduit par un autre Marseillais dans la rue d'Enfer pour y retrouver sa liberté. Mais l'exploit revient à l'abbé de la Pannonie qui passa tout le temps du massacre bloqué dans l'embrasement d'une porte donnant sur le funeste corridor où siégeait le tribunal. Un garde national assure sa protection. Lorsque la foule entre pour voir et piller les morts, il sort de sa prison incognito... Combien d'autres durent leur salut au dévouement de quelques obscurs personnages qui n'hésitèrent pas à exposer leur vie même pour celle des « traîtres » à la nation ¹.

Il y eut, enfin, les acquittements devant le tribunal, obtenus sur un coup de bluff, après une défense oratoire acharnée comme pour Journiac de Saint-Méard qui en vint même à renier une partie de ses idées politiques, par lassitude passagère des juges, sous la pression de la foule ou encore des autorités légales. L'abbé Salamon, nonce auprès de Louis XVI, a profité de cet ultime moyen : sa mort eût engendré des difficultés diplomatiques inutiles.

Ces sauvetages furent ponctuels, presque extraordinaires. De fait, une autre attitude dominait parmi les détenus : la résignation.

• *Vers le martyr*

De prime abord cette résignation peut apparaître bien fataliste. Journiac de Saint-Méard la décrit ainsi :

Notre occupation la plus importante était de savoir quelle serait la position que nous devions prendre pour recevoir la mort le moins douloureusement... Nous en-

¹ — Dans Dom LECLERCQ, p. 114-115 ; *Les Campagnes d'un avocat*, Paris, 1815, p. 14 ; Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 159.

voyions de temps à autre quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle, pour nous instruire de celle que prenaient les malheureux qu'on immolait et pour calculer, d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient leurs mains souffraient beaucoup plus longtemps parce que les coups de sabres étaient amortis avant de porter sur la tête ; qu'il y en avait même dont les mains et les bras tombaient avant le corps et que ceux qui les plaçaient derrière le dos devaient souffrir beaucoup moins ¹.

Ces calculs funèbres viennent de l'humaine faiblesse. Un fondement plus profond soutient cette résignation : la foi chrétienne. Le même journaliste a eu soin de la noter lorsque les abbés Lenfant et de Chapt-Rastignac annoncent que leur dernière heure est arrivée :

Un mouvement électrique qu'on ne peut définir nous précipita tous à genoux ; et les mains jointes nous reçûmes (leur bénédiction)... A la veille de paraître devant l'Être Suprême, agenouillés devant deux de ses ministres, nous présentions un spectacle indéfinissable. L'âge de ces deux vieillards, leur position au-dessus de nous, la mort planant sur nos têtes et nous environnant de toutes parts : tout répandait sur cette cérémonie une teinte auguste et lugubre, elle nous rapprochait de la divinité ; elle nous rendait le courage ; tout raisonnement était suspendu et le plus froid et le plus incrédule en reçut autant d'impression que le plus ardent et le plus sensible.

Il faut pardonner ce vocabulaire « éclairé » popularisé par les « Lumières » depuis un demi-siècle et adopté sans difficulté par ce royaliste sentimental. L'important réside en ce qu'il retrouve instinctivement les attitudes religieuses qui ont nourri sa jeunesse, qui imprégnaient la civilisation catholique de l'Ancien Régime. Chez d'autres sujets plus profondément croyants, cette résignation revêt les livrées d'une véritable préparation à la mort.

Elle a commencé avant le début des massacres pour les prêtres enfermés à Saint-Firmin.

Comme l'abbé Gros [...] disait familièrement à l'abbé Laurent : « Il ne faut point broyer du noir. — Je ne suis pas triste, répondit celui-ci ; je suis seulement grave et sérieux comme celui qui est proche de la mort. » Et il demanda qu'on voulût bien lui donner l'*Exhortation au martyr* de saint Cyprien ².

La vie spirituelle intense que maintenaient les détenus dans leurs prisons des Carmes ou de l'Abbaye constituait d'ailleurs le fondement de cette préparation. A l'heure du danger, elle devient collective :

Nous nous tournâmes, par une sorte d'inspiration, vers le curé de Saint-Jean-en-Grève, ce vieillard vénérable de quatre-vingts ans qui jouissait d'une grande réputation de sainteté et nous le priâmes de nous donner l'absolution *in articulo mortis*. Ce saint prêtre [...] nous répondit que le péril ne lui paraissait pas imminent et qu'il fallait nous préparer à mourir d'une manière plus conforme à l'esprit de l'Église.

¹ — Rapporté dans F. BLUCHE, p. 63.

² — P. DE LA GORCE, *Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, 1912, t. II, p. 281, et le récit de l'abbé Salomon dans Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 122-124.

L'abbé Salamon et ses confrères vont donc se confesser, réciter le *Confiteor* puis recevoir l'absolution demandée. Tous disent ensuite les prières des agonisants et lorsque le curé de Saint-Jean-en-Grève prononce le début de la première oraison : « Partez, âmes chrétiennes, de ce monde, au nom de Dieu le Père tout-puissant... » son ton « attendrit nos compagnons et presque tous fondirent en larmes ¹ ».

Le soutien fraternel que s'accordent mutuellement les prisonniers empêche bien des désespoirs. A la Force, les compagnons de monsieur Trouillard se sont aussi confessés avec foi.

Cependant on voyait de jeunes officiers pleurer amèrement et regretter de mourir si jeunes encore. Un vieux religieux, qui méditait dans un coin de la chambre sur les vérités éternelles, la tête enfoncée dans le col de sa lévite, voyant leur découragement, se lève et s'exprime en ces termes : « Messieurs, leur dit-il, ne manquez pas l'occasion qui se présente de mourir pour la religion et pour le roi parce que vous le regretteriez peut-être toute votre vie. Souffrez patiemment et le ciel vous est ouvert. » Ce peu de mots fit une vive sensation sur les jeunes militaires ; ils s'embrassèrent et attendirent en silence le coup de la mort ².

De supplice infâme, la mort vient de se muer en grâce de choix.

• *Sainte émulation*

A l'orée du suprême sacrifice, ces hommes vont s'offrir courageusement : rien d'exalté dans leur attitude, mais au contraire un profond recueillement, une grande foi associée aux raisonnements les plus sains.

Monsieur Gros a eu l'occasion de s'évader le 2 septembre au soir. Il refuse.

Le peuple sait que j'ai été conduit ici. Malgré tout ce que j'ai fait pour lui, je suis le principal objet de sa fureur. S'il ne me trouve pas, il bouleversera toute la maison ; ceux qui pourront s'être cachés seront découverts, je serai la cause qu'on les cherchera avec plus de soin ; qu'on les découvrira en ne cherchant que moi : il vaut mieux que je sois sacrifié et que les autres soient épargnés.

De même, aux Carmes, un sous-diacre ne craignait qu'une chose : qu'on sache qu'il n'est pas prêtre et qu'il soit épargné. A l'Abbaye, les détenus se mettent d'accord sur les réponses à donner au sujet des serments constitutionnels. L'abbé Salamon précise que le « petit serment » de liberté-égalité ne peut être prêté. C'est fermer l'ultime porte de secours...

Le moment du massacre est considéré comme un jour de fête. Monsieur Trouillard, à la Force, se fit la barbe, se poudra et s'habilla avec du linge blanc. Il disputa la première place, pour partir au tribunal, à un vieux religieux qui avançait son ancienneté.

Aux Carmes, Mgr du Lau est dans l'action de grâces : « Si c'est le moment

¹ — ID., *Ibid*

² — Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 160 ; récit de M. Trouillard dans Dom LECLERCQ, p. 132-133.

de notre sacrifice, déclare-t-il à l'abbé de la Pannonie, soumettons-nous ; et remercions Dieu d'avoir à lui offrir notre sang pour une si belle cause. » Il ajoute à l'intention de l'abbé Berthelot de Barbot : « Demandons-lui la grâce que nous ne saurions obtenir par nos propres mérites, celle de la persévérance finale. » Et il alla au-devant des fédérés espérant les apaiser par son sang et sauver la vie de ses confrères.

Une paix surnaturelle s'étend alors sur les victimes qui marchent à la mort dans une profonde prière :

Les prêtres qui sont dans l'église ne peuvent plus douter du sort qui les attend, au même lieu ; et néanmoins toujours en prières au pied de l'autel, ils n'en paraissent point troublés. Ceux qui sont appelés à leur tour par le commissaire se lèvent aussitôt, les uns avec la sérénité d'une âme pure et pleine de confiance en Dieu, les autres avec un empressement très marqué d'aller donner leur vie pour Jésus-Christ. L'un vient les yeux baissés continuant sa prière, qu'il n'interrompt que pour répondre au commissaire et il la reprend tranquillement ensuite, en se rendant à l'escalier de la mort ; il prie encore lorsqu'il tombe sous le fer des assassins. Un autre, son bréviaire ou l'Écriture sainte à la main, marche avec ses livres de divines promesses et montre par son visage et sa démarche qu'il s'attend à les voir se réaliser quand il recevra le coup fatal. Quelques-uns, présentant aux assassins un front angélique, les regardent avec une douce charité dans laquelle on ne peut méconnaître une touchante compassion pour leur frénésie et leur aveuglement. C'est avec une céleste noblesse que ces héros du sacerdoce reçoivent le coup mortel qui les affranchit des persécutions des hommes et de la corruption de la terre. Plusieurs, enfin, en quittant le sanctuaire pour aller comparaître devant le commissaire, jettent des regards de prédestinés sur la croix de l'autel et répètent ces paroles de Jésus-Christ : « Mon Dieu, pardonnez-leur car ils ne savent ce qu'ils font »¹.

*

Il faut bien sûr se garder de toute idéalisation. Il y eut des condamnés qui refusèrent leur sort. Des bagarres eurent lieu où des septembriseurs trouvèrent la mort. Il est certain que les criminels de droit commun – véritable lie de la société se complaisant dans les vices les plus honteux, tels ceux avec lesquels monsieur Trouillard dut vivre un temps – avaient abdicé toute religion depuis longtemps. Leur mort n'a pas dû être toujours exemplaire. Il n'en reste pas moins que, pour la généralité des détenus politiques, s'ils n'allèrent pas à la mort de gaieté de cœur, ils retrouvèrent les sentiments religieux de leur enfance et surent avoir une fin chrétienne respectable.

En revanche, les ecclésiastiques exécutés furent de vrais confesseurs de la foi catholique : 217 sur 233 ont été béatifiés par le pape Pie XI en 1926. Ils avaient conscience de la haine religieuse s'abattant sur eux, réfractaires refusant la Constitution d'une Église gallicane, démocratique et aux tendances jansénistes.

¹ — Paroles de l'abbé Gros dans Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 160 et 146. Voir aussi Dom LECLERCQ, p. 133, et le témoignage de l'abbé Berthelot de Barbot dans Y. GOBRY, p. 156.

Touchant à la nature même de l'Église, cette réforme mettait en péril la foi et créait un schisme désastreux. Condamnée par le pape Pie VI, elle était irrecevable.

Cependant, pas un seul ecclésiastique jureur n'avait été exécuté, ce qui pourrait laisser croire que les persécuteurs n'ont tenu compte que de l'aspect politique de résistance à la loi : les septembriseurs n'auraient pas été insurgés contre la religion catholique en soi. Une telle opinion aurait du crédit si effectivement les prêtres jugés avaient pu se sauver en prêtant le « petit serment ». Or, si certains l'ayant prêté furent effectivement absous et libérés – et encore parfois très difficilement au prix d'une joute oratoire serrée – d'autres, dans le même cas, furent exécutés ! De plus, le choix n'a pas été donné aux prêtres des Carmes et du séminaire Saint-Firmin. Le rebelle à la loi que constituait le réfractaire – motif politique – fut bien secondaire par rapport à la considération de la nature du prêtre : ministre d'un culte transcendant l'humanité et gardien des droits de Dieu – motif religieux. La suppression violente du clergé réfractaire est l'aboutissement de la politique antireligieuse de la Constituante inspirée par la philosophie des « Lumières ». Inaugurée dès la mi-juillet 1792 et culminant à Paris les 2 et 3 septembre, cette persécution annonce la déchristianisation massive de l'an II républicain ¹.

Avec les « Massacres de septembre » 1792, la Révolution française se révèle comme une Contre-Église menant une guerre d'élimination contre la religion catholique, romaine et apostolique et contre son rayonnement temporel...

... et déjà de nouvelles fêtes remplacent les traditionnels rassemblements religieux.

*

LA FOULE EN LIESSE

Troisième composante du drame, la foule joue un rôle notable dans l'éclatement initial de la tragédie. Elle contribue à donner à l'atmosphère des massacres leur cachet particulier de « Journée révolutionnaire ». Sans elle, il n'y eut pas d'opération possible car, incarnation du peuple souverain, elle fournit à la fois les septembriseurs et leur légitimité.

• *Une foule clairsemée*

Il y a loin des attroupements devant les prisons de septembre 1792 aux grands rassemblements patriotiques des journées du 14 juillet 1790 ou du 10 août 1792. Ici plusieurs milliers ou dizaines de milliers de personnes, là quelques cen-

¹ — La liste des béatifiés est donnée par Dom Leclercq, p. 136-150. F. Bluche analyse cet aspect révolutionnaire, p. 219-222. Sur la mort et la Révolution, voir l'instructive note de M. Brancourt, « L'élite, la mort et la Révolution » dans *Vu de Haut*, 1984, n° 2, p. 95-112.

taines d'individus dont le nombre décroît rapidement avec la persistance du phénomène. A l'Abbaye, il n'y a plus guère que deux cents badauds qui assistent aux exécutions le 3 septembre dans l'après-midi ; les 5 et 6, les exécuteurs travaillent tout seuls à la Force. Il ne faut donc pas confondre les termes de « foule » et de « masse ». Il n'y a pas de masse révolutionnaire pour les massacres des prisons. Pourtant il y a bien une foule, restreinte, mais réelle, avec toutes les caractéristiques qu'elle suppose : l'agrégation de la personne au groupe la rend plus vulnérable aux impulsions des passions primitives ; l'esprit n'est plus accroché que par les thèmes négatifs et violents qui les déclenchent ; la manipulation par les meneurs s'en trouve grandement facilitée... Une partie des juges et des bourreaux sort de ce groupe instable : livrés aux sentiments les plus contradictoires, ils deviennent l'âme de ces meurtres collectifs. Ainsi le « sectionnaire » Grapin venu sauver deux prisonniers « s'assoit à côté de Maillard, juge avec lui pendant soixante-trois heures et lui en demande certificat ¹ ».

Avec la foule ainsi comprise, tout un décor se tend autour des acteurs principaux et contribue grandement à l'odieux de cette épuration.

• *L'atmosphère de fête*

Les massacres sont perpétrés au grand jour devant un public qui y assiste comme à une exécution capitale, place de Grève. Les septembriseurs veulent d'ailleurs que tout le monde profite de la « bonne fête » et n'hésitent pas à réveiller les citoyens du quartier pour qu'ils se rendent à ce nouveau spectacle. A l'Abbaye, des bancs sont installés pour les « messieurs » et d'autres pour « les dames ». Pour mieux contempler les aristocrates déjà occis, des lampions sont déposés sur chaque cadavre. La technique se perfectionne : les condamnés sont poussés au milieu d'une haie de tueurs qui ne frappent que du plat du sabre pour faire participer tout le monde au plaisir de tuer. Le vin coule pour donner du cœur à l'ouvrage et pour compléter la joie des badauds. A la Force, Monneuse rapporte que le violon joua et que le peuple dansa, rit, chanta la *Carmagnole*. Pour se délasser un moment, quelques cabarets restent ouverts toute la nuit et à l'Abbaye, un traiteur facture 346 pintes de vin pour les égorgeurs...

A l'allégresse, l'intérêt vient s'ajouter rapidement. Les corps sont fouillés, dépouillés de leurs vêtements et de toute valeur un tant soit peu marchande. Certes, au moins au début, la discipline révolutionnaire constitue un dépôt pour les biens des victimes en attendant de les remettre aux ayants droit. Un voleur de mouchoirs est tué sur le Pont-Neuf alors qu'il s'enfuit ; un septembriseur encore tout maculé de sang vient porter à la Commune un trésor de vingt-cinq louis d'or découvert sur un cadavre. Mais ces bonnes dispositions n'ont pas duré et, le 3 septembre, il faut se faire une raison : le « peuple » se livre au pillage, jusqu'aux biens de l'administration des prisons sur lesquelles les commissaires de la

¹ — Dans H. TAINE, p. 727-731 et l'abbé DELARC, *L'Église de Paris pendant la Révolution française*, Paris, 1897, t. I, p. 176.

Commune vont poser les scellés. Tous les sentiments, même les plus contradictoires, se laissent libre cours dans les occasions d'une fête, y compris la sensiblerie développée par Jean-Jacques Rousseau.

Voilà qu'un fédéré, apprenant que les prisonniers ont été laissés sans eau pendant trente-six heures, veut « exterminer » le guichetier négligeant de l'Abbaye. Les transports de joie saluent non seulement les immolations mais aussi les acquittements : l'heureux « innocent » est ovationné par la foule, par les juges et jusqu'aux bourreaux. Le comte de Lamothe-Valois est porté en triomphe ; le fiacre qui ramène Maton de Varenne chez lui est envahi de gens « perchés sur le siège du cocher, aux portières, sur l'impériale et sur le derrière de la voiture » ; Weber passe d'accolade en accolade sur plus de cent pas, des « mégères » insistent pour que les gardes le soulèvent afin qu'il ne marche pas dans les flaques de sang avec ses bas de soie. Ce ne sont qu'applaudissements et pleurs de joie.

*

La foule se devait d'être présente pour fournir la main-d'œuvre active des massacres et leur donner une atmosphère de fête révolutionnaire, mais surtout elle était nécessaire pour leur conférer une légitimité permanente.

Toujours selon ce même schéma jacobin, « le peuple souverain » ne peut se dessaisir du pouvoir. Aussi il ne le confie qu'à des agents temporaires et les septembriseurs rentreront, anonymes, au sein de la foule qui les a enfantés et surveillés pendant toute l'opération. Car le peuple, libéré définitivement le 10 août 1792, a dissous l'État institutionnel et repris tous ses droits pour les conserver et les exercer par lui-même. « Tel est, en deux mots, le principe du gouvernement révolutionnaire. »

C'est, on le voit, celui d'un régime nouveau, la démocratie pure – « *directe*, dit Taine – qui garde au peuple l'usage de la souveraineté, à la différence du régime représentatif, qui la lui prend à bail, du régime d'autorité qui la lui ôte ». Ainsi s'explique l'absence de tête unique pour diriger la France en cet été 1792. Ni la Législative, ni même la Commune, encore moins le Conseil exécutif ou les Assemblées sectionnaires n'ont de chef. Certaines personnalités sortent du commun mais ne s'imposent pas, du moins pas en public ¹.

Ce qui est vérifié pour les instances gouvernementales l'est aussi à l'échelle plus modeste des tribunaux de prison. Maillard n'est président des juges de l'Abbaye que par le consentement des bourreaux de la prison. Ceux-ci auraient bien agi sans sa « Commission populaire », comme les fédérés des Carmes. Ne sont-ils pas forts du vœu populaire que crie la foule dans la rue Sainte-Marguerite en reprenant la tirade d'un sans-culotte : « Il a raison, point de grâce, il faut entrer. »

Pendant la foule est versatile et se lasse rapidement.

¹ — A. COCHIN, *L'Esprit du Jacobinisme*, p. 116.

Comment expliquer alors qu'elle laisse continuer les massacres tout en manifestant son désaccord comme à l'Abbaye dès le 3 septembre ? Les deux cents badauds n'applaudissent plus qu'aux acquittements et s'écrient : « Grâce ! Grâce pour ceux qui restent ! »... La théorie du peuple souverain connaît quelque subtilité : n'est souverain que le peuple « éclairé » par la nouvelle orthodoxie révolutionnaire. Pour l'heure il réside dans le « petit peuple » des sociétés de pensée, des clubs, des sections révolutionnaires, et ne demande qu'à éclairer le « grand peuple », masse amorphe des citoyens parmi lesquels certains seront absolument impropres à la nouvelle société... Lorsque les attroupements du dimanche se laissent pousser à forcer les portes des prisons pour faire la justice, ils sont alors « souverains » car « éclairés ». Lorsque, le lendemain, ils considèrent avec horreur le carnage et réclament la fin des exécutions, ils ne sont plus « souverains » ; le « peuple éclairé » se réduit aux seuls exécuteurs, juges et bourreaux, œuvrant dans le sens dicté par la « volonté générale ¹ ».

*

C'est en toute vérité que le girondin Roland peut ainsi écrire à l'Assemblée législative, le 3 septembre au soir :

Une juste colère, l'indignation portée à son comble commencent les proscriptions qui ne tombent d'abord que sur les coupables : je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice : il ne prend pas pour victime, tout ce qui se présente à sa fureur, il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi...

Il ne diffère en rien des idées exposées par son adversaire montagnard Danton : « Ceci est la justice nationale... Le peuple souverain fait une guerre à mort aux traîtres et non aux opinions ². »

*

La considération des différents acteurs de ces journées permet d'arriver à la certitude que les « Massacres de septembre 1792 » sont bien des actes révolutionnaires dans leur nature intime et non un débordement incontrôlé des passions populaires. L'idéologie révolutionnaire orchestre les opérations qui se déroulent selon un mécanisme révolutionnaire déjà éprouvé faisant appel à la foule révolutionnaire : le « petit peuple » éclairé par la volonté générale, et à ses agents typiquement révolutionnaires : les soldats politiques fédérés et les citoyens de Paris acquis généreusement aux idées de la Révolution.

Parmi les victimes, « scélérats » et « brigands » contre-révolutionnaires, la présence d'un fort contingent d'ecclésiastiques réfractaires mourant pour leur foi

¹ — ID., *ibid.*, p. 113 et voir F. BLUCHE, p. 225.

² — Lettre de Roland dans le *Moniteur* de 1792, p. 611-612 et propos de Danton dans *Les Campagnes d'un avocat*, p. 16-17.

démontre le côté anticatholique des massacres. Leur sacrifice héroïque souligne la belle vitalité du clergé de France à la fin du XVIII^e siècle malgré la propagande athée des « Lumières ». De même, la résignation chrétienne dont font preuve nombre de condamnés laïcs démontre encore le profond enracinement des idées religieuses dans la société, même s'il faut noter de fortes tendances au sentimentalisme rousseauiste, répandues chez les septembriseurs comme chez leurs victimes.

L'examen du reflux des massacres achève de préciser ces conclusions.

Une lente décrue : du 4 au 7 septembre 1792

Avec le temps qui s'écoule et les prisons qui, l'une après l'autre, sont vidées progressivement, le mouvement des massacres commence à s'essouffler. Quelques soubresauts secouent encore Paris dans l'après-midi du lundi et le mardi 4 septembre lorsque les derniers lieux de détention sont épurés, mais il n'y a rien de comparable avec la flambée originelle du dimanche et lundi matin. Les pouvoirs publics songent alors à remettre de l'ordre dans l'univers carcéral, un instant troublé dans sa routine quotidienne. Les massacres n'ont pas encore fini qu'ils sont déjà œuvre du passé.

*

• *Bicêtre et la Salpêtrière*

La prison de Bicêtre est à la fois un asile de vieillards, les Bons-Pauvres, plus mendiants que malfaiteurs, et une maison de redressement pour jeunes délinquants. Dans la nuit du dimanche au lundi, la rumeur d'un soulèvement de ses pensionnaires a couru. Le peuple s'est donc porté en masse avec de l'artillerie pour le prévenir. Bicêtre est loin au Sud de la capitale : les 2 000 « sectionnaires » ne l'atteignent que vers 17 heures le lundi. Ils se contentent de bloquer les issues et d'empêcher tout secours extérieur aux détenus abandonnés à une cinquantaine de bourreaux. Un tribunal s'improvise dans le greffe en présence d'un membre de la Commune. Le registre d'écrou est produit ; la sentence connue : « Conduisez le citoyen à l'Abbaye. » Deux hommes prenaient par le bras le malheureux et l'entraînaient hors du greffe à travers les « assommeurs », rangés sur deux files ; quand il avait fait quelques pas, les plus à portée le piquaient dans le dos ; on le lâchait, il tombait de droite ou de gauche, on le tirait avec des crochets, puis on l'assommait à coups de bûche, de crosse de fusil, on le lardait de coups de pique... « C'était quelquefois bien long » témoigne le père Richard. Le soir, le travail s'interrompt pour reprendre le lendemain de 8 à 15 heures. Entre 162 et 172 victimes sont dénombrées dont quarante-trois ont moins de dix-huit ans. Ces enfants ont été massacrés sur la demande du citoyen Boyer, leur maître.

Le feu se transmet alors à la Salpêtrière, prison pour femmes flétries et

jeunes filles mises en éducation. En deux heures, 35 femmes ont été abattues. Il est sept heures du soir, ce 4 septembre, les dernières péripéties, parmi les plus honteuses des massacres, viennent de prendre fin. Dans la matinée, le tribunal de l'Abbaye s'est arrêté. Il ne reste plus que les juges de la Force qui travailleront lentement mais en permanence, nuit et jour, jusqu'à ce que la mécanique s'arrête, à l'aurore du vendredi 7 septembre ¹.

• *Attentisme organisé*

Quelque chose d'irréel s'est passé à Paris depuis le 3 septembre : l'attentisme du corps politique chargé de gouverner le pays et la ville, chargé donc d'y maintenir l'ordre. Les pouvoirs publics ont pu avoir l'excuse d'être pris de vitesse pour la première demi-journée du massacre, mais après ?

L'Assemblée législative s'est cantonnée dans une torpeur probablement causée par la peur qui sourd dans ses entrailles depuis le 10 août. Son intense travail législatif a fait le reste. Seul acte à signaler se rapportant aux événements des prisons, un décret du 3 septembre au soir demande à tout Français, administrateurs et administrés, de prêter le serment de maintenir « la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi ». Son attention, distraite un court instant, s'est reportée sur la haute politique et les affaires de la guerre. Les députés se sont remis entièrement dans les mains de la Commune chargée de les informer quotidiennement sur l'état de Paris.

Le Conseil exécutif des ministres n'est guère plus efficace. A leur actif, il n'y a que la lettre de Roland, déjà citée, lue au Manège dans la même soirée : « Hier... fut un jour sur les événements auquel il faut peut-être laisser un voile ; je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte une sorte de justice... Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter. » Jeter un voile certes, cependant ne pas désavouer, car la colère est bonne et ne s'exerce que sur les coupables « mais l'erreur ou les passions particulières enveloppent bientôt l'homme juste ». Le ministre de l'Intérieur pense probablement au mandat d'amener voté contre lui et ses amis par les Montagnards et que Danton bloque *in extremis* à la mairie ! Il fait donc appel au retour à l'ordre et au calme révolutionnaires et reconnaît, par là même, l'impuissance de l'exécutif à prévenir comme à arrêter les tueries ².

Il ne reste que la Commune à pouvoir agir contre les massacres. Le Conseil général a expédié des commissaires partout dès le lundi matin : au Palais-Bourbon pour protéger les deux cents Suisses incarcérés, au Temple pour y contrôler la tranquillité, à la Conciergerie pour y poser des scellés. Répondant aux plaintes déposées contre la plupart des guichetiers des prisons, il sévit durement contre le personnel des établissements pénitentiaires en le consignait aux

¹ — Dans F. BLUCHE, p. 70-72, et H. TAINÉ, p. 733.

² — Le *Moniteur* de 1792, p. 612.

arrêts et mettant sous clé leurs papiers et effets, en vue d'enquêter sur leur attitude. Ces mesures sont appliquées sans difficulté.

Quant à arrêter les tueries, c'est une autre affaire : à Bicêtre, deux gardes en tout et pour tout sont envoyés pour « calmer l'effervescence » ; une proclamation sans consistance est adressée au peuple de l'Abbaye dans la nuit de lundi à mardi ; le lendemain, à la Force, six commissaires sont chargés « d'arrêter les bras vengeurs qui frappent les criminels ». Autant de velléités sans effet aucun. Enfin, le 6 septembre, le Conseil statue qu'il ira à la Force, avec le maire Pétion, « pour y rappeler à l'exécution de la loi qui protège les personnes et les propriétés ». Dans la proclamation du soir, rédigée par Sergent et adressée aux 48 sections parisiennes, les massacres ne sont pas désavoués : « Peuple généreux... tu as effrayé les traîtres, les conspirateurs. »

Cet attentisme calculé se calque parfaitement sur l'opinion publique parisienne.

• *Une approbation générale*

Les journaux de toutes tendances révolutionnaires, unis avant les massacres pour dénoncer le péril intérieur, le sont pendant la semaine sanglante pour souligner la nécessité d'une telle opération. Gorsas dans le journal girondin, le *Courrier des quatre-vingt trois départements*, est le plus enthousiaste :

Le peuple furieux, qui sait que le crime et les vengeances l'environnent et que les prisons sont pleines de conjurés, en fait une justice terrible mais nécessaire, mais nécessaire. Car il ne faut plus se le dissimuler, nous sommes en guerre ouverte avec les ennemis de notre liberté. Périr par leurs mains ou qu'ils périssent par les nôtres, telle est la cruelle alternative.

Le 4 septembre, la thèse du complot des prisons est avancée. Sur vingt journaux parus entre le 3 et le 10 septembre, seuls quatre n'y feront pas allusion.

Le lendemain, un courant favorable à l'arrêt des massacres commence à se développer et deviendra prépondérant dans les journaux des 8-10 septembre. Mais, en dehors de Brissot et son *Patriote Français*, il n'y a pas eu l'ombre d'une condamnation, pas même de réticence pour une œuvre que les circonstances rendaient nécessaires... Avec le temps, l'opinion patriote s'est ravivée au fur et à mesure que l'horreur de cette boucherie franchissait les portes des prisons avec les récits des témoins et les chariots de cadavres traversant Paris ¹. D'abstrait, les massacres étaient devenus par trop concrets.

*

Plusieurs centaines de cadavres concentrés en quatre ou cinq foyers devenaient un grand danger pour la salubrité publique. Il fallait prendre rapidement des mesures énergiques.

¹ — Dans F. BLUCHE, voir tout le chapitre IV, « Réactions institutionnelles », p. 85-96.



Massacre des prêtres aux Carmes, le 2 septembre 1792 (BN – FA 2633.)



Les Carmes, le 2 septembre. (*BN - RV 311-472.*)



Massacre à La Salpêtrière, le 4 septembre 1792.

• *Les opérations de voirie*

La section du Luxembourg confia à son secrétaire, Daubanel, la mission d'assainir le couvent des Carmes. Dès le matin du 3 septembre, il rassembla les corps sous un grand if près des bâtiments et les fit dépouiller des vêtements qu'ils portaient encore. Ils seront remis aux ouvriers de cette macabre besogne et le surplus sera distribué aux pauvres. Les corps furent chargés dans deux chariots qui les transportèrent au cimetière de Vaugirard où une grande fosse les attendait. Jetés pêle-mêle, ils y furent recouverts de chaux.

Tous les corps n'avaient pas été envoyés à Vaugirard. Les fouilles menées en 1867 ont révélé l'existence d'un puits où avaient été immergés, sur une hauteur de deux mètres, les corps des victimes. Ce puits, situé près du bassin au centre du jardin, avait été ensuite fermé hermétiquement par une voûte constituée de moellons sur la margelle. Juste à côté, une fosse de deux mètres de long sur un de large et profonde d'un mètre cinquante reçut aussi les dépouilles des détenus dont l'exhumation ne permit cependant pas de reconstituer les squelettes. Les confesseurs de la foi dormaient ainsi dans la terre qu'ils avaient arrosée de leur sang.

Les effets et objets laissés dans le couvent furent rassemblés en dix-sept paquets évalués en tout à 30 815 livres, 6 sols et 6 deniers, une semaine après. Daubanel possédait en outre 2 444 livres, 40 montres en or, 14 en argent et une enrichie de diamants. Le butin disparut mystérieusement tout comme les vases sacrés, le mobilier et les autres objets des bâtiments religieux dont les supérieurs avaient été supprimés et les communautés dispersées. La section du Panthéon français y avait posé les scellés dès le soir du 3 septembre ¹.

Il en fut de même dans les autres prisons. A Saint-Firmin, les corps ont été chargés sur deux tombereaux. Au passage, des femmes se sont assurées de la réalité de la mort en assénant des coups de hache au hasard, coupant têtes et membres pour les exhiber comme trophées de victoire. A l'Abbaye, elles montent dans les charrettes, chantent et battent la mesure en tapant sur les corps ensanglantés ²... Paris a fini par en avoir la nausée.

Les bâtiments, ouverts à tous vents pendant l'opération, ont été pillés par les voleurs en toute impunité. Au Châtelet et à la Conciergerie, ils prennent « tout ce qui leur paraît propre à emporter », les habits des morts, les draps et les couvertures, les épargnes des geôliers ! Dans la cour du monastère Saint-Germain, les septembriseurs vendent à la criée les effets des détenus sacrifiés. En effet, toute besogne se doit d'être rémunérée et les ouvriers se sont donnés bien de la peine pour mériter leur salaire.

*

¹ — Détails des opérations et des fouilles dans Dom LECLERCQ, p. 84, 85, 87, 121-130.

² — Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 162 et H. TAINE, p. 732 et 734.

• *La question des salaires*

« Le débat le plus inquiétant, la discussion relative au salaire que réclameraient les massacreurs », commence dès le 3 septembre selon Frédéric Bluche. *La Feuille de Paris*, publiée dans la soirée, indique : « On propose de fixer le salaire de ceux qui, dans la nuit dernière, ont été employés aux exécutions populaires. Il est arrêté qu'on s'en remettra à eux. » Dans la semaine, *Les Révolutions de Paris* reprennent à leur compte la réalité du salaire à verser. Le ton impersonnel de la presse patriote recouvre des événements très précis dont l'enchaînement est à peu près le suivant.

Le lundi matin, un officier de la Commune, Billaud-Varenne, s'est présenté aux septembriseurs de l'Abbaye :

Respectables citoyens, vous venez d'égorger des scélérats ; vous avez sauvé la patrie ; la France entière vous doit une reconnaissance éternelle ; la municipalité ne sait comment s'acquitter envers vous. Sans doute le butin et la dépouille de ces scélérats appartiennent à ceux qui nous en ont délivrés ; mais sans croire pour cela vous récompenser, je suis chargé de vous offrir à chacun vingt-quatre livres qui vont vous être payées sur-le-champ. Respectables citoyens, continuez votre ouvrage, et la patrie vous devra de nouveaux hommages.

Et de charger la section des Quatre-Nations du paiement. Jourdan, son président, réplique qu'ils n'ont aucun fonds à disposition. L'officier municipal charge alors le comité de la section de dresser la liste des personnes à rémunérer et d'adresser une demande au ministre de l'Intérieur. Il semble que Roland, contacté à son tour, n'ait pas voulu entendre parler de cette affaire.

Une fois la besogne achevée, le mardi 4, les septembriseurs se sont rendus à la Commune pour réclamer leur dû. Elle les renvoya à la section, de fort méchante humeur, prêts à recommencer les massacres, sur les sectionnaires cette fois-ci ! L'un d'entre eux, un riche marchand de drap, a été obligé de fournir une partie des 3 000 francs réclamés. Jourdan s'est alors rendu en pleine nuit au comité d'exécution de la Commune, chargé des affaires financières, qui se laissa convaincre de prendre en main la question toujours pendante.

Effectivement, mercredi 5 septembre en fin de matinée, l'abbé Salamon se préparait à sortir de l'Abbaye. « J'aperçus, par la fenêtre du violon, un membre de la Commune, ceint de son écharpe tricolore. Il avait près de lui un grand nombre de sacs d'argent avec lesquels il payait les assassins. » Un salaire de trente-cinq francs est versé pour les bons ouvriers. Les autres ont moins. L'un ne touche que six francs. « Son travail ne fut pas jugé suffisant. C'était un horrible spectacle que de voir ces gens se disputer, pour savoir lequel de tous avait le mieux massacré ¹. »

¹ — Le témoignage de Jourdan est livré dans Y. GOBRY, *L'Église immolée*, p. 143-145 et celui de SALAMON, p. 140. L'intervention de Billaud-Varenne est dans F. BLUCHE, p. 87 et suivantes.

D'autres indices viennent appuyer la thèse du salaire des massacreurs. En tout premier lieu, la déclaration de l'assassin de l'abbé Gros à Saint-Firmin, « la nation me paie pour vous tuer », laisse penser que des garanties avaient été fournies aux exécutants avant même le début de l'opération au séminaire des Lazaristes. Le jour même de celle-ci, le 3 septembre, les septembriseurs vinrent donc à la section des sans-culottes – le Luxembourg – recevoir leur salaire. Ils reçurent les vêtements et l'argent pris sur les victimes. Des bons à toucher auprès du ministère de l'Intérieur furent ensuite émis et Romier, le trésorier de la section, put régler tout le monde convenablement : des sommes de 24, 12 et 10 livres selon le travail fourni et constaté – ce qui suppose une enquête – furent versées après avoir relevé les identités.

Enfin, à la Force, le 6 septembre, le maire Pétion est saisi d'une demande de rémunération par les quelques personnes toujours à l'œuvre ¹.

Mais cependant aucune trace administrative de ces opérations financières n'a été retrouvée : les salaires des septembriseurs furent maquillés avec ceux des ouvriers qui travaillèrent à ranger les prisons après les sanglants événements que la salubrité révolutionnaire avait exigée...

*
* *

Cette vue rapide sur l'acte matériel fondamental des « Massacres de septembre » 1792 à Paris permet de dégager quelques conclusions sur la nature de cette épuration et les critères qui y ont présidé.

Ceux-ci ont été déterminés par l'idéologie patriote révolutionnaire dominante, toutes tendances politiques étant confondues par ailleurs dans une commune approbation tacite.

Les victimes sont définies comme les opposants au régime de l'insurrection du 10 août, première tentative de démocratie directe et permanente du « peuple » sur le « peuple ». Tout royaliste, complice de royaliste, suspect de royalisme et même de modérantisme a été condamné. Avec eux les prêtres réfractaires, ministres d'une religion directement opposée aux dogmes de l'idéologie révolutionnaire humanitariste, ont été enveloppés dans une même réprobation. Enfin les condamnés de droit commun, en refusant de vivre sous les lois de la société d'une part et en entretenant des activités nuisibles à la Révolution d'autre part – comme la fabrication des faux assignats – ont partagé leur sort.

La nature des massacres menés par de telles idées ne fait pas de doute : c'est un acte révolutionnaire.

Les « Massacres de septembre » peuvent même entrer dans la définition classique et précise de « Journée révolutionnaire ». Quatre caractères le prouvent. Une intense préparation psychologique, par les campagnes de presse, les mo-

¹ — Dans l'abbé DELARC, les détails du paiement des septembriseurs de Saint-Firmin, p. 196-198.

tions des sections, l'agitation des patriotes... met en condition la foule comme ce fut le cas pour le 10 août 1792. Celle-ci est composée d'individus aux origines sociales typiques : les fédérés des provinces, les gardes nationaux, les humbles couches sociales laborieuses et sans-culottes, auxquels s'unit la lie de la capitale plus pour profiter que pour entraîner. Les premières opérations ont été le fait de meneurs qui, à la tête de groupes décidés, ont réussi à créer un phénomène de foule. Enfin, il est indéniable que le processus de la Révolution s'est vu accéléré : à l'épuration politique des années précédentes est venue se substituer l'épuration sanglante.

*

Cependant, la situation des « Massacres de septembre » n'est pas si simple que cela. De nombreux détails transforment cette « Journée révolutionnaire » au point qu'elle n'entre plus dans la classification typique reconnue, mais reçoit une espèce particulière et propre. Cette semaine sanglante se dévoile non pas comme une simple accélération révolutionnaire, mais comme le passage de la Révolution à un état nouveau. Cette importance inédite n'a pas échappé aux contemporains de l'événement et Collot d'Herbois pourra tonitruer du haut de la tribune des Jacobins, le 14 novembre de la même année : « Le 2 septembre est le grand article du *Credo* de notre liberté ¹. »

(à suivre)



¹ — H. TAINE, p. 711.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !